

Restriction de circulation au MONTHUCHET

Suite à l'arrêté municipal (N°275-127) 28 décembre 2017, pris à nos dépens sans aucune concertation et mis en application la semaine du 22 janvier 2018, sans aucune information préalable à la population concernée.

Nous, résidents du Monthuchet, il nous était interdit en tant que riverains (rue du château, allée Georges Brassens) de rentrer à nos domiciles aux heures d'entrée et de sortie de l'école Anatole France. Une procédure existait déjà depuis plusieurs années et qui donnait entière satisfaction.

Un tract a été diffusé, puis une pétition faite et envoyée en lettre recommandée avec AR à Mr le maire. Une réunion s'est tenue en présence de Mr le Maire, Mr Jegou (maire adjoint) et des élus du printemps des salucéens.

Nous avons obtenu l'annulation de cet arrêté le rétablissement de la circulation pour les riverains.

Il est prévu de redonner un laissez-passer renouvelable annuellement aux riverains.

Soucieux de la sécurité de nos enfants une concertation avant toute décision aurait permis d'apporter des solutions pour la sécurité de tous.

Mais le mot concertation est-il connu de nos élus ?